



Récupération d'heures de formation

Par **fannylouise**, le **06/06/2017** à **19:44**

Bonjour

Je suis infirmière dans un foyer d'accueil médicalisé sous la convention 66.

Ma direction m'impose une formation (AFGSU, révision des gestes d'urgences).

Cependant cette semaine là, en comptant du lundi au dimanche, j'étais sensé travailler 37 heures au total, et "à cause" de cette formation je n'en ferai que 31.

Ma cadre me dit que je devrais donc récupérer ces heures.

(Pour précision, je parle du lundi au dimanche mais si je prends du samedi au samedi ça me fait une semaine de 51 heures en 6 jours travaillés sur 7).

Je voulais savoir si légalement je dois récupérer les heures de formation qui sont à la demande de l'employeur.

Je ne trouve cette information ni dans la convention 66 ni dans le code du travail.

Merci d'avance.

Cordialement